

Commune d'ASNELLES**COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2017**

Convocation effectuée le 20 mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 11 – présents : 8 - votants : 10

L'an deux mil dix sept, le 26 mai à 20h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Vladimir Félicijan, Gérard Pouchain, Maryse Monnier, Yves Cossé, Hélène Dapremont-Nölp, Michèle Motir, , Clairette Sohier.

Etaient absents : Mme Evelyne Lamandé (a donné pouvoir à M. Alain Scribe), M. François Godmet, M. Aurélien Quesnel (a donné pouvoir à M. Vladimir Félicijan).

Secrétaire de séance : M. Gérard Pouchain

2017-32 : Choix de l'entreprise pour les travaux de curage et d'épandage des boues de deux bassins de la lagune

Considérant l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu le code de l'environnement,

Vu le CGCT, et notamment ses articles L 2224-6, L 2224-8, L 2224-10 à 13, L 2224-17 et R 2224-6 à R 2224-17,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1331-1 à L 1331-7 et L 1331-10,

Vu la convention d'assistance à maître d'ouvrage en date du 24 novembre 2016, conclue avec la SAS SIBEO Ingénierie de Bayeux,

Vu l'appel d'offres du 12 avril 2017,

Vu l'analyse des offres de la SAS SIBEO du 23 mai 2017,

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le choix de l'entreprise en vue des travaux de curage, d'épandage des boues et de réhabilitation des berges concernant les bassins 1 et 1 bis de la lagune. Les entreprises AQUASOL, SAUR et SEDE ont présenté un devis.

Le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise SEDE, pour un montant de 60 370 € HT

- d'inscrire cette dépense à l'article 2158 - autres installations du budget assainissement

2017-33 : Décisions modificatives sur le budget principal

Monsieur le Maire propose deux modifications concernant des inscriptions budgétaires.

Le conseil décide :

a) DM N° 1

En raison de l'adhésion au Comité national d'action sociale, la somme de 1820 € est virée de l'article 678 - autres charges exceptionnelles à l'article 6478 - autres charges sociales diverses.

b) DM N° 2

En raison du vote des taux relatifs aux taxes directes locales, il convient de modifier et d'équilibrer le budget principal de la manière suivante :

La somme de 14 382,89 € viendra en diminution de l'article 73111 - taxes foncières et d'habitation et de l'article 678 - charges exceptionnelles.

2017-34 : Adhésion à l'association de préfiguration de la future gouvernance du bien "les Plages du Débarquement"

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Région Normandie de créer une association de préfiguration de la gouvernance des « Plages du Débarquement » dans le cadre de la demande d'inscription des « Plages du Débarquement » sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, association qui permettra :

- 1) de conforter la démarche existante en étant plus performant dans le portage collégial de la candidature ;
- 2) d'animer la candidature et de mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation nécessaires au partage des valeurs du bien auprès des différents acteurs ;
- 3) de fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet et donc de construire progressivement le partenariat ;
- 4) enfin, de donner une unité au bien, aujourd'hui très morcelé.

Considérant l'intérêt de cette démarche et l'importance de la gouvernance dans le dispositif de gestion du futur bien,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adhérer à l'association de préfiguration de la gouvernance du bien « Les Plages du Débarquement » dont la proposition de statuts est jointe en annexe,
- de participer aux travaux mis en place dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

2017-35 : Soutien à la candidature du CLNA pour l'Olympiade en 2024

Monsieur le Maire donne lecture du projet du Club de Loisirs Nautiques d'Asnelles de présenter sa candidature pour les Jeux Olympiques en 2024, si Paris est retenu, et de sa demande de soutien auprès de la commune.

Les points forts mis en avant par le CLNA se déclinent de la manière suivante :

- la localisation de la compétition sur les Plages du Débarquement,
- la date 2024 correspondant au 80^{ème} anniversaire du Débarquement,
- les valeurs de liberté, d'effort et de conquête en adéquation avec l'esprit olympique,
- le char à voile pouvant être qualifié de sport écologique,
- la capacité d'accueil de la commune d'Asnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien au projet du CLNA, de porter sa candidature aux jeux olympiques de 2024.

2017-36 : Journée nationale à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Vu la loi N° 2012-1361 du 6 décembre 2012 instituant le 19 mars de chaque année "Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc",

Considérant le souhait des Anciens Combattants de mettre en œuvre cette commémoration,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette dernière et de ses modalités.

Après en avoir délibéré, et afin de mettre en avant les personnes concernées par cette guerre, le conseil décide :

- d'accepter la mise en place d'une cérémonie le 19 mars, selon le modèle des commémorations des 8 mai et 11 novembre,
- de prendre contact avec les communes de Saint-Côme-de-Fresné et de Meuvaines pour en fixer les modalités.

2017-37 : Prise en charge d'un repas pour les Anciens Combattants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Anciens Combattants ont demandé que le repas organisé lors des commémorations soit pris en charge par la mairie.

Sachant que l'association des Anciens Combattants reçoit une subvention annuelle de 91 euros, et considérant l'évolution restrictive des orientations budgétaires, le conseil refuse par 9 voix la prise en charge de ce repas, contre 1 voix pour (Mme Monnier).

2017-38 : Demande de subvention pour un projet spécifique de l'association Littérature à Voix Haute

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'association Littérature à Voix Haute d'un soutien financier de la commune en vue de l'accueil de 2 comédiens lors de sa session 2017.

Considérant que l'association a reçu une subvention annuelle de 91 euros,

Considérant l'évolution restrictive des orientations budgétaires, en raison de la baisse des aides de l'Etat et de l'effort de la commune pour limiter la pression fiscale,

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'octroyer une subvention supplémentaire à l'association Littérature à Voix Haute.

2017-39 : Convention entre la commune et l'association des Amis de la grange à dîme

Considérant la délibération du 5 décembre 2016 autorisant Monsieur le Maire à poursuivre l'examen de la demande de résiliation du bail emphytéotique des 15 et 27 octobre 2010,

Vu le courrier du 14 février 2017 de Monsieur le Président des Amis de la grange à dîme, relatif à cette résiliation,

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la résiliation du bail emphytéotique administratif et les termes d'une convention qui remplacerait celui-ci, en vue, notamment, d'accéder à des subventions supplémentaires.

La commune reprendrait la maîtrise d'ouvrage, et par voie de conséquence, le planning des travaux de restauration du bâtiment.

L'association continuerait de prendre en charge les frais de fonctionnement et d'exploitation de la grange et de ses abords. Le montage des dossiers administratifs serait également réalisé par un membre de l'association, ainsi que le soutien technique et le suivi des travaux, limitant de ce fait l'impact sur la mairie.

M. Pouchain, Président de l'association, s'étant retiré, le conseil décide :

- d'accepter la résiliation du bail emphytéotique administratif des 15 et 27 octobre 2010,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à cette résiliation.

2017-40 : Révision du devis pour les travaux d'accessibilité autour de l'église

Considérant la délibération en date du 21 mars 2017, acceptant les devis pour la mise en œuvre des travaux d'accessibilité,

Considérant que le Département refuse de considérer une partie du devis relative au chemin d'accès de l'église, en raison de sa mauvaise intégration dans l'environnement, Monsieur le Maire souligne la nécessité de revoir le type de matériaux et par conséquent, le coût de ces travaux.

Le conseil décide, à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise Martragny TP, pour un montant de 9 510,60 HT,
- de solliciter l'aide du Département pour ce supplément,
- d'inscrire cette dépense au 2135 - aménagement de constructions, du budget principal.

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Monsieur le Maire précise que, dans le cadre de l'installation du cabinet libéral d'infirmières dans une partie de l'école, la mairie a seulement mis un local à la disposition de ces infirmières. Par ailleurs, il est également souligné que l'ouverture de ce cabinet est possible car Asnelles se situe dans une zone intermédiaire où les besoins sont importants.

- Le projet d'ouvrir la bibliothèque Maurice Schumann dans une autre partie de l'école est également à l'étude ainsi que des activités pour les enfants.

- Un habitant d'Asnelles proposera deux créneaux sportifs hebdomadaires aux jeunes lors de la saison estivale.

- Le programme concernant les commémorations et inaugurations liées au 6 juin est dense. L'école y participera, et accueillera, en retour, une démonstration effectuée par des sous-marinières.

- Dans le cadre de la rentrée scolaire 2017, les familles d'Asnelles concernées ont reçu un dossier pour l'inscription de leur enfant à l'école de Ver-sur-Mer. Le ramassage scolaire se fera sur 2 points d'arrêt, à savoir sur le lieu de stationnement du bus, rue the Devonshire Regiment et à l'angle de la rue de l'Eglise avec la rue des Pérelles.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Gérard Pouchain tient à souligner que la cérémonie prévue le 3 juin, au cours de laquelle il sera fait commandeur des palmes académiques, sera entièrement à la charge de son épouse et de lui-même.

- La première réunion de la commission tourisme de STM se déroulera le 8 juin.

Tous les points de délibération ayant été abordés, la séance est levée à 22h15.

Affichage effectué le 30 mai 2017

Le Maire, Alain SCRIBE

